

Compte-rendu de séance

Numéro unique de document : GT182018053

Date document : Direction : DPAI

Pôle : pilotage et sécurisation des métiers, des processus et pharmacopée

Personne en charge : Maryam MEHMANDOUST

Code: AUTEVALGTFOR05 V01

GT Qualité Pharmaceutique des médicaments chimiques – N° 182018-05

Séance du 18 octobre 2018 de 14h00 à 18h00 en salle A011

Nom des participants	Statut (mentionner si modérateur, membre, secrétaire,	Présent		Absent /excusé	Copie
	rédacteur, évaluateur)			/excuse	
BERNADOU Jean	Membre				
FABRE Huguette	Membre	\boxtimes			
FESSI Hatem	Membre	\boxtimes			
GATTACCECA Florence	Membre				
GAYOT Anne	Membre	\boxtimes			
LAUGEL Cécile	Membre	\boxtimes			
MICHAUD Solange	Membre				
MOULIS Claude	Membre	\boxtimes			
OUSTRIN Jean	Membre				
WOUESSIDJEWE Denis	Membre		\boxtimes		
ZUBER Martine	Membre	\boxtimes			
MEHMANDOUST Maryam	Membre / Modérateur	\boxtimes			
MARTINEZ-PEYRAT Leticia	Membre	\boxtimes			
BELAIBA Ridha	Membre	\boxtimes			
DEFFARGES Véronique	Référent	\boxtimes			
VELLA Philippe	Directeur	\boxtimes			
LEBLEIS Pascale	Chef de Pôle	\boxtimes			
ARMIER Julien	Evaluateur	\boxtimes			
BENFOUGHAL Dalel	Evaluateur	\boxtimes			
BRUN Yseult	Evaluateur	\boxtimes			
CHARDON Anne	Evaluateur	\boxtimes			
CHUNG Alexandre	Evaluateur	\boxtimes			
COUILLARD Armelle	Evaluateur				
DE-FAGET Sandrine	Evaluateur				
GERMINET Sophie	Evaluateur	\boxtimes			
JACQUOT Cécile	Evaluateur	\boxtimes			
KOCAOZ Gonca	Evaluateur				
MERLE Florence	Evaluateur				
ARMEL Sylvie	Evaluateur				

Points	Sujets abordés	Initiales évaluateur	Action: mentionner pour audition, information, adoption ou discussion	Avis EU nécessaire avant publication Mentionner Oui non	Liens DPI <i>Mention</i> <i>ner</i> Oui non
1.	Introduction				
1.1	Adoption de l'ordre du jour		Pour adoption		
2.	Dossiers thématiques				
3.	Dossiers Produits – Substances (Na	tional)			
3.1	SINEMET 100 mg/10 mg, comprimé	JAR	Pour discussion		NON
3.2	AMITRIPTYLINE MYLAN 40 mg/mL, solution buvable	CBJ	Pour discussion		NON
3.3	ACIDE VALPROIQUE VENIPHARM 250 mg et 500 mg, comprimé gastrorésistant	ACH/IVA	Pour discussion		OUI
3.4	FLUTICASONE/SALMETEROL CLL PHARMA MYLAN, poudre pour inhalation en récipient unidose	FME	Pour discussion		NON
4.	Dossiers Produits – Substances (Eu	rope)			
5.	Tour de Table				
5.	Tour de Table				

Déroulement de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir accueilli l'ensemble des participants et vérifié que le quorum est atteint, le modérateur ouvre la séance.

Il rappelle que la séance est enregistrée (enregistrement audio), conformément à la réglementation.

Il procède à la vérification des conflits d'intérêts.

Selon l'analyse des liens d'intérêts réalisée, un lien d'intérêts de type 2 a été répertorié pour l'un des membres, qui devra quitter la séance avant le débat concernant le dossier concerné. Cependant ce membre est absent ce jour à la séance.

Il est demandé aux membres présents de signaler tout conflit avec les dossiers à l'ordre du jour de la séance qui n'aurait pas été répertorié.

Le modérateur rappelle que la déclaration publique d'intérêts doit être actualisée dès l'existence d'un nouveau lien d'intérêts et au moins 1 fois par an, avant la date d'échéance de la précédente déclaration, et ce même en l'absence de nouveaux éléments.

Il précise que conformément aux règles de fonctionnement des groupes, l'ensemble des déclarations publiques d'intérêts des membres de ce groupe est mis à disposition et consultable pendant cette séance.

Dossier (1)

Nom du dossier	SINEMET 100 mg/10 mg, comprimé
Laboratoire	MSD France
Dossier thématique	
Dossiers Produits – Substances (National)	
Dossiers Produits – Substances (Europe)	

Nom, Prénom	DPI > 1 an	Type de lien	Niveau lien	Période	Traitement en séance		
					Si DPI > 1 an	Si niveau 1	Si niveau 2
					Sortie	Sortie	Sortie
					Absent	Absent	Absent
					Présent	Présent 🗌	Présent 🗌
					DPI actualisée		
					en séance 🗌		

- Modification d'AMM

- Procédure nationale

- Libellé de la modification (dans le cas des variations)
- Remplacement ou ajout d'un site de fabrication pour une partie ou la totalité du procédé de fabrication du produit fini (site où sont effectuées une ou plusieurs opérations de fabrication, excepté la libération des lots, le contrôle des lots et le conditionnement primaire et secondaire, pour les médicaments non stériles);
- Changements importants dans un procédé de fabrication, susceptibles d'avoir des répercussions significatives sur la qualité, la sécurité ou l'efficacité du médicament ;
- Changements qualitatifs ou quantitatifs concernant un ou plusieurs excipients, susceptibles d'avoir des répercussions significatives sur la sécurité, la qualité ou l'efficacité du médicament ;
- Suppression d'un essai en cours de fabrication, susceptible d'avoir un effet significatif sur la qualité globale du produit fini ;
- Extension des limites de contrôle en cours de fabrication approuvées, susceptible d'avoir un effet significatif sur la qualité globale du produit fini ;
- Suppression de sites de fabrication pour une substance active, une substance intermédiaire ou un produit fini, d'un site de conditionnement, d'un fabricant responsable de la libération des lots, d'un site de contrôle des lots ou d'un fournisseur de matières premières, de réactifs ou d'excipients (si mentionné dans le dossier);
- Ajout d'un ou plusieurs nouveaux essais et de nouvelles limites ;
- Changement de gravures en creux ou en relief ou d'autres marquages ;
- Présentation d'un certificat de conformité à la pharmacopée européenne, nouveau ou actualisé, ou suppression d'un certificat de conformité à la pharmacopée européenne : pour une substance active (certificat de conformité à la monographie correspondante de la pharmacopée européenne, nouveau certificat présenté par un nouveau fabricant (remplacement ou ajout));
- Changement dans le conditionnement primaire du produit fini (composition qualitative et quantitative, formes pharmaceutiques solides);
- Changement ou ajout de gravures en creux ou en relief ou d'autres marquages, y compris remplacement ou ajout d'encres utilisées pour le marquage des médicaments (changement des lignes de sécabilité conçues pour une division en parts égales);
- Changement ou ajout de gravures en creux ou en relief ou d'autres marquages, y compris remplacement ou ajout d'encres utilisées pour le marquage des médicaments (changement de gravures en creux ou en relief ou d'autres marquages);
- Changements dans la composition (excipients) du produit fini (changements dans les composants du système d'aromatisation ou de coloration, ajout, suppression ou remplacement);
- Changement de la taille du lot (y compris la classe de taille du lot) du produit fini (jusqu'à 10 fois supérieure à la taille initialement approuvée du lot):
- Changement dans les paramètres de spécification et/ou les limites du produit fini ;

- Changement dans la procédure d'essai du produit fini (autres changements concernant une procédure d'essai (y compris remplacement ou ajout)) : impuretés de dégradation ;
- Changement dans la procédure d'essai du produit fini (autres changements concernant une procédure d'essai (y compris remplacement ou ajout)): dissolution;
- Changement dans la procédure d'essai du produit fini (autres changements concernant une procédure d'essai (y compris remplacement ou ajout)) : dosage en SA, uniformité de teneur.

Présentation de la problématique : Avec le dépôt des variations précédemment citées, l'ensemble du dossier pharmaceutique est modifié.

Aucune nouvelle étude de bioéquivalence n'est fournie à l'appui de la demande.

Le groupe est consulté sur ce point.

AVIS DU GROUPE	Après présentation par le rapporteur du dossier et compte tenu qu'il s'agit d'un retour à la formule d'avant 2012, le groupe considère que les études de bioéquivalence versées en 2012 peuvent être prises en considération, sous réserve que ces études soient acceptables au regard des exigences actuelles.
Avis consensuel	

Dossier (2)									
				— Doss	iei (2	7			
	Nom du doss	ier		AMITRIPTYLINE MYLAN 40 mg/mL, solution buvable					
	Laboratoire					MYLA	N		
	Dossier thématique								
	Dossiers Prod	-	ances (Nation	al)					
	Dossiers Prod		•	•					
Nom,	om, Prénom DPI > Type Niveau Pér 1 an de lien lien				riode	Traitement en s	séance		
							Si DPI > 1 an Sortie	Si niveau 1 Sortie Absent Présent	Si niveau 2 Sortie Absent Présent Présent
	velle demande d édure nationale								
- Spéc	légale : Art 10 ialité de référe XYL 40 mg/mL,	nce :		RMA					
AVIS	OU GROUPE	Au p Des Au p Des - le c - la f - le c	Après présentation par les rapporteurs des réponses apportées par le laboratoire, le groupe considère que : Au plan bio-pharmaceutique : Des questions concernant la demande de biowaiver restent à résoudre. Au plan pharmaceutique : Des questions restent à résoudre, notamment en ce qui concerne : - le contrôle de la substance active - la description et composition du produit fini - le développement pharmaceutique - la fabrication du produit fini - le contrôle du produit fini - la stabilité du produit fini						

 \boxtimes

Avis consensuel

Dossiei (0)							
	ACIDE VALPROIQUE V						

	Nom du dossier Laboratoire						ACIDE VALPROIQUE VENIPHARM 250 mg, comprimé gastro résistant ACIDE VALPROIQUE VENIPHARM 500 mg, comprimé gastro résistant VENIPHARM				
	Dossier thématique										
	Dossiers Produits – Substances (National)										
	Dossiers Produits – Substances (Europe)										
Nom.	Prénom	DPI >	Type	Niveau	Péi	riode	Traitement en séance				

Nom, Prénom	DPI >	Туре	Niveau	Période	Traitement en séance		
	1 an	de lien	lien				
GATTACCECA		LD-AR	Type 2		Si DPI > 1 an	Si niveau 1	Si niveau 2
Florence					Sortie	Sortie	Sortie
					Absent	Absent	Absent ⊠
					Présent	Présent 🗌	Présent
					DPI actualisée		
					en séance 🗌		

- Nouvelle demande d'AMM
- Procédure nationale
- Base légale : 10.1 Demande Génériques
- Spécialités de référence

DEPAKOTE 250 mg, comprimé gastro-résistant - SANOFI AVENTIS FRANCE

DEPAKOTE 500 mg, comprimé gastro-résistant - SANOFI AVENTIS FRANCE

AVIS DU GROUPE Après présentation par les rapporteurs des différentes parties du dossier pharmaceutique, le groupe considère que : Au plan pharmaceutique: Des questions restent à résoudre, notamment en ce qui concerne : - la fabrication de la substance active - la caractérisation de la substance active - le contrôle de la substance active - la stabilité de la substance active - la fabrication du produit fini - le contrôle du produit fini - la stabilité du produit fini - la documentation confidentielle (ASMF) relative à la substance active. La partie confidentielle n'a toutefois pas été discutée en groupe. \boxtimes Avis consensuel

Dossier (4)

	Nom du dossier Laboratoire						FLUTICASONE/SALMETEROL CLL PHARMA MYLAN 100 microgrammes/50microgrammes/dose, poudre pour inhalation en récipient unidose FLUTICASONE/SALMETEROL CLL PHARMA MYLAN 250 microgrammes/50microgrammes/dose, poudre pour inhalation en récipient unidose FLUTICASONE/SALMETEROL CLL PHARMA MYLAN 500 microgrammes/50microgrammes/dose, poudre pour inhalation en récipient unidose CLL PHARMA MYLAN			
	r thématique									
	•		nces (Nationa	al)						
			nces (Europe	•						
2 000.0			(_0,00	,						
Nom, Prénom	DPI		Type	Niveau 	Pé	riode	Traitement en s	éance		
	1 aı	1	de lien	lien			Si DPI > 1 an	Si niveau 1	Si niveau 2	
							Sortie	Sortie	Sortie	
Navvella dan	a a sa al 2 A B A	N.4								
- Nouvelle den		IVI								
- Procédure na - Base légale :		vbride -	· Bioéguivale	nce ne po	uva	nt pas é	ètre démontrée p	ar des études	de	
biodisponibilit		,				p	,			
Spécialités de référence : - SERETIDE DISKUS 100 microgrammes/50 microgrammes/dose, poudre pour inhalation en récipient unidose - SERETIDE DISKUS 250 microgrammes/50 microgrammes/dose, poudre pour inhalation en récipient unidose - SERETIDE DISKUS 500 microgrammes/50 microgrammes/dose, poudre pour inhalation en récipient unidose Laboratoire GLAXOSMITHKLINE										
Présentation d	le la problér	matique	e :							
A la suite de l'é	valuation du	dossier	r initial et des	différents o	doss	iers de ı	réponse, il avait ét	é demandé au	laboratoire de	
compléter son o	dossier. Le la	aboratoi	re a déposé u	n dossier	de re	éponse.	Les réponses vers	sées sont discu	ıtées.	
Question posé	e : Les répo	nses ve	ersées par le la	aboratoire	au p	lan pha	rmaceutique sont-	elles satisfaisa	ntes?	
AV//0 DU 05.0	UDE	۸. ١							4-i I	
AVIS DU GRO	UPE	-	-	•			réponses apportée les réponses son	-	-	
Avis consensu	consensuel									